

The image shows the interior of a greenhouse with a curved metal frame and a translucent plastic covering. Rows of young green plants are growing in the beds. A semi-transparent, light-colored text box is overlaid on the upper right portion of the image, containing the title and subtitle. The text is in a dark, sans-serif font.

**PLAN D'ACTION  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2018-2022**

Résultats détaillés 2019-2020 et  
appréciation de la performance

# Table des matières

<b>Résultats détaillés 2019-2020 et appréciation de la performance</b> .....	<b>3</b>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique .....	3
<b>ACTION 1</b> : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles. ....	4
<b>ACTION 2</b> : Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation. ....	5
<b>ACTION 3</b> : Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. ....	5
<b>ACTION 4</b> : Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie. ....	6
<b>ACTION 5</b> : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCDPP) dans les dossiers structurants de l'organisation. ....	6
<b>ACTION 6</b> : Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables. ....	8
<b>ACTION 7</b> : Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec. ....	8
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable .....	9
<b>ACTION 8</b> : Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique. ....	10
<b>ACTION 9</b> : Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables. ....	10
<b>ACTION 10</b> : Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable. ....	11
<b>ACTION 11</b> : Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables. ....	12
<b>ACTION 12</b> : Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables. ....	12
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité .....	13
<b>ACTION 13</b> : Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique. ....	13
<b>ACTION 14</b> : Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte. ....	13
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques .....	14
<b>ACTION 15</b> : Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. ....	14
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités .....	15
<b>ACTION 16</b> : Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs. ....	15
<b>ACTION 17</b> : Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles. ....	15

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

## Résultats détaillés 2019-2020 et appréciation de la performance

---

Conformément aux nouvelles attentes gouvernementales en matière de reddition de comptes, la présentation des résultats du Plan d'action de développement durable 2018-2022 dans le Rapport annuel 2019-2020 a été simplifiée et l'évaluation de la performance a été modifiée par rapport aux années précédentes. Par conséquent, les résultats détaillés 2019-2020 du Plan d'action de développement durable 2018-2022 sont présentés.

Au terme de la seconde année du Plan d'action de développement durable 2018-2022, 16 des 24 indicateurs ont atteint les résultats souhaités avant ou à la date prévue, 5 n'ont pas encore atteint les résultats souhaités, mais les actions associées sont débutées, et 3 n'ont pas encore atteint les résultats prévus, car les actions associées ne sont pas encore débutées. Un indicateur de cette dernière catégorie a d'ailleurs été abandonné. Notons par ailleurs que le degré d'atteinte de chacune des cibles a été évalué afin d'estimer un pourcentage global de réalisation. Ainsi, 92 % des cibles intermédiaires ont été atteintes. La Financière agricole peut donc conclure que sa performance est satisfaisante concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable à mi-parcours de son plan.

### ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

#### Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Cette orientation vise à intégrer des préoccupations environnementales et sociétales dans les interventions de l'État, entre autres par la prise en compte des principes de développement durable. Elle incite La Financière agricole à adopter des approches qui contribuent à augmenter l'efficacité de ses activités et à améliorer la gestion de ses ressources et sa rentabilité à long terme. Davantage tournées vers l'interne, ces actions consistent à favoriser les pratiques écoresponsables au sein de l'organisation.

Soulignons notamment que la solution électronique « Zéro papier », qui permet aux clients de La Financière agricole de choisir de recevoir leurs communications écrites exclusivement par voie électronique, a permis de diminuer de 6,4 % les feuilles destinées à la clientèle.

De plus, les gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte de véhicules de La Financière agricole ont diminué de 66,2 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010 et de 24,8 % par rapport à l'an dernier. La Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables a été adoptée en mars 2020, et la proportion des acquisitions écoresponsables a été évaluée à 68,5 %.

Au cours de l'exercice, 100 % des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). D'ailleurs, cinq outils de gestion ont été mis en place ou adaptés afin de permettre à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une PCPDD. Une formation avancée sur les principes de développement durable a été diffusée en deux volets par le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, 100 % des formations offertes par l'organisation sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables, et 58 % des employés concernés ont assisté à au moins une de ces formations.

Finalement, la garantie de prêt levier est disponible depuis le début du mois de janvier 2019 et permet de soutenir des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pratique pertinentes, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole. Cette offre de financement adaptée et flexible favorise une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

**ACTION 1 :** Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation des ressources ou l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

**Indicateur 1** Nombre de mesures mises en œuvre

**Cible** Une mesure annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au mois de mars 2020, une mesure ayant des incidences sur la réduction de l'utilisation des ressources a été mise en œuvre. Dans la foulée de la crise liée à la COVID-19, des solutions technologiques de travail à distance ont été développées. Ainsi, au 31 mars 2020, environ 46 % des employés de l'organisation effectuaient leurs tâches professionnelles à partir de leur domicile.

Bien que l'objectif premier de cette mesure était de limiter la propagation de la COVID-19, celle-ci a eu des répercussions sur la réduction de l'utilisation des ressources, notamment la consommation de papier et la production de gaz à effet de serre liée aux déplacements des employés en véhicules motorisés. Comme les solutions ont été implantées en fin d'année, les effets se feront davantage sentir en 2020-2021.

Ces solutions de travail à distance s'ajoutent à la solution électronique « Zéro papier » mise en œuvre en 2018-2019.

Par ailleurs, un projet de compostage avait également été planifié en 2019-2020. Son déploiement initialement prévu en mars 2020 a été reporté toujours en raison de la crise liée à la COVID-19. Le déploiement de cette mesure en 2020-2021 permettra également de renforcer les pratiques de gestion écoresponsables de l'organisation.

**Indicateur 2** Quantité de ressources utilisées ou de déchets générés pour chaque mesure mise en place

**Cible** Diminution d'au moins 10 % par mesure

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** **Solution « Zéro papier »**

Pour l'année 2019-2020, La Financière agricole estime que la solution « Zéro papier » a permis de diminuer de 6,4 % (\*) les feuilles destinées à la clientèle. Ce sont donc 37 830 feuilles de papier qui n'ont pas été imprimées cette année suite à l'abonnement de ses clients à cette nouvelle solution.

Depuis l'implantation de la solution électronique « Zéro papier » en janvier 2019, 2 090 clients ont choisi de recevoir toutes leurs communications écrites exclusivement par voie électronique.

À ce jour, l'organisation n'a pas encore atteint la cible de 10 % de réduction de l'utilisation des ressources qu'elle s'est fixée pour cette mesure. Néanmoins, elle poursuit ses activités de promotion de la boîte postale « Zéro papier » afin que les clients s'approprient davantage cette nouvelle fonctionnalité disponible dans leur dossier en ligne.

(\*) La méthode pour estimer le nombre de feuilles épargnées a été peaufinée au cours de l'exercice. Le résultat 2018-2019 établi à 1,44 % est de 1,7 % après révision.

**Solutions de travail à distance**

Puisque le travail à distance se poursuivra au-delà du mois de mars 2020, la diminution de la quantité de ressources utilisées à la suite de l'utilisation des solutions de travail à distance par les employés sera estimée en 2020-2021.

Le travail à distance réalisé au mois de mars 2020 par les employés dans le cadre de la situation liée à la COVID-19 a permis de diminuer l'utilisation du papier. Les solutions technologiques utilisées par les employés ne permettent pas l'impression de documents sur papier. De plus, la prestation de travail à distance a permis de réduire la production de gaz à effet de serre (GES) en diminuant les déplacements entre le domicile des employés et leur lieu de travail.

## **ACTION 2 :** Réduire la production de gaz à effet de serre (GES) générés par la flotte des véhicules de l'organisation.

<b>Indicateur 1</b>	<b>Pourcentage de réduction des GES comparativement au niveau évalué en 2009-2010</b>
<b>Cible</b>	57 % d'ici 2021-2022
<b>Résultat</b>	<b>Atteint – Avant ou à la date prévue</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>En 2019-2020, les GES générés par la flotte de véhicules de La Financière agricole sont de 26 937,52 kg éq. CO<sub>2</sub>, ce qui représente une diminution de 66,2 % par rapport au niveau évalué en 2009-2010 et de 24,8 % par rapport à l'an dernier.</p> <p>Ces résultats s'expliquent par une diminution du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules corporatifs de 53 907 km comparativement à l'an dernier. De plus, La Financière agricole compte un véhicule à essence de moins dans sa flotte constituée également de véhicules hybrides rechargeables. Au 31 mars 2020, 43 % de la flotte des véhicules de La Financière agricole est constituée de véhicules hybrides rechargeables.</p> <p>Par ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, La Financière agricole contribue aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable.</p>

## **ACTION 3 :** Mettre en place annuellement au moins une mesure visant à encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

<b>Indicateur 1</b>	<b>Taux d'utilisation, par les employés, d'un mode de transport collectif et actif comparativement au taux de 2018-2019</b>
<b>Cible</b>	Augmentation de 5 % en 2021-2022
<b>Résultat</b>	<b>Non atteint – Débuté</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Le calcul du taux d'utilisation d'un mode de transport collectif et actif par les employés s'effectuera en 2021 à l'aide du même sondage que celui effectué en juin 2018 par l'organisme Mobili-T.</p> <p>Le taux d'utilisation par les employés de modes de transport collectif et actif était de 15 % en juin 2018. Ce taux sera utilisé à des fins de comparaison en 2021-2022.</p> <p>Au cours de l'année 2019-2020, trois mesures ont été mises en place afin d'encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au mois de mai 2019, l'organisation a fait la promotion de l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif auprès de ses employés pour une troisième année consécutive.</li><li>• Au mois de septembre 2019, l'organisation a encouragé ses employés à participer au Défi sans auto solo.</li><li>• Lors du colloque annuel de La Financière agricole tenu à Drummondville le 23 novembre 2019, 56 employés du siège social ont choisi d'utiliser le service d'autobus offert par l'organisation.</li></ul> <p>L'organisation poursuivra ses efforts visant à augmenter le taux d'utilisation au cours des prochaines années, notamment par la mise en œuvre de nouvelles mesures pour faciliter le recours à un mode de transport collectif et actif entre le domicile et le lieu de travail par les employés.</p>

**ACTION 4 :** Actualiser la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables afin d'introduire des considérations écoresponsables dans toutes les sphères d'activités de l'organisation en y intégrant un volet de gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie.

**Indicateur 1** Adoption de la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables révisée

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Le 30 mars 2020, La Financière agricole a adopté sa Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables, laquelle entraine en vigueur le même jour.

Cette nouvelle directive prend en compte la gestion des matières résiduelles et de disposition des équipements en fin de vie générés par les activités de l'organisation. De plus, elle touche toutes les sphères d'activités de consommation de l'organisation.

Elle vise à s'assurer que les acquisitions et la disposition des biens et des services de l'organisation aient le moins d'incidences possible sur l'environnement et la santé humaine.

Par ses efforts, La Financière agricole contribue au développement social et économique local ou régional lorsque cela est possible et répond, par le fait même, aux principes d'écoresponsabilité du gouvernement du Québec lors des acquisitions et de la disposition de biens.

**Indicateur 2** Proportion des acquisitions de biens faites de façon écoresponsable au siège social de La Financière agricole

**Cible** En 2021-2022, proportion égale ou supérieure à la proportion établie en 2019-2020

**Résultat** **Non atteint – Non débuté**

**Résultats détaillés** En 2019-2020, la proportion des acquisitions écoresponsables du siège social de La Financière agricole est de 68,5 % et devient la référence pour les années subséquentes. En effet, cette donnée sera utilisée en 2021-2022 afin d'évaluer la progression des acquisitions écoresponsables.

Parmi les acquisitions écoresponsables, 85,9 % sont relatives à des achats de matériel ou de fourniture informatique, 13,7 % à des fournitures de bureau et 0,4 % pour le mobilier.

Par ailleurs, 41,2 % des acquisitions non écoresponsables sont relatives aux stations météo et 18,8 % à l'achat de mobilier. Au cours de la prochaine année, une analyse sera effectuée afin de trouver des alternatives écoresponsables à ces acquisitions, et une cible d'amélioration sera fixée pour ces types d'achats.

L'organisation poursuivra ses efforts visant à augmenter la proportion de ses acquisitions écoresponsables au cours des prochaines années, notamment par la mise en œuvre de la nouvelle Directive d'acquisition et de disposition écoresponsables adoptée en mars 2020.

**ACTION 5 :** Poursuivre la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable (PCDPP) dans les dossiers structurants de l'organisation.

**Indicateur 1** Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'une prise en compte de principes de développement durable

**Cible** 100 % annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au cours de la période, 100 % des dossiers structurants (13 dossiers sur 13) déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable. Les pistes de bonification identifiées lors de ces exercices de PCPDD ont également été présentées au comité de direction et au conseil d'administration.

L'organisation maintient ses acquis dans la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants.

**Indicateur 2** Nombre d'outils de gestion mis en place ou adaptés permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable

**Cible** Un outil annuellement à compter de 2019-2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** En 2019-2020, cinq outils de gestion ont été mis en place ou adaptés afin de permettre à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable :

- Une cartographie du processus de PCPDD qui présente toutes les étapes à réaliser afin de prendre en compte les principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants a été illustrée.
- Un outil d'aide au dépistage des dossiers structurants et un outil d'aide à la rédaction d'une justification ont été élaborés en remplacement de la grille de dépistage des dossiers organisationnels structurants qui était utilisée depuis 2015. Ces deux outils, mieux adaptés aux activités de l'organisation, sont méthodiques et ont comme avantage de donner des exemples concrets pour appuyer les employés dans leur réflexion.
- La grille d'analyse, de cadrage et de bonification utilisée pour réaliser les exercices de PCPDD a été entièrement revue et améliorée afin de prendre en compte la nouvelle façon de réaliser les exercices de PCPDD à la suite de la formation avancée donnée par le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE).
- Le nouveau formulaire-mandat visant à donner aux responsables des indications claires pour coordonner la réalisation d'un projet structurant présente une section concernant la PCPDD. Dès l'amorce d'un projet, ce formulaire permet d'identifier les dossiers susceptibles de faire l'objet d'une PCPDD.
- L'étape de réalisation d'un exercice de PCPDD a été identifiée au cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels qui intègre et remplace le cadre normatif instauré en 2017.

L'organisation a dépassé la cible annuelle qu'elle s'était fixée.

**Indicateur 3** Mise en place et diffusion d'une formation avancée sur les principes de développement durable pour les personnes-ressources de l'organisation

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** En 2019-2020, une formation avancée sur les principes de développement durable a été diffusée en deux volets les 2 mai et 13 juin 2019 auprès de 20 employés de La Financière agricole par le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE). Le résultat atteint donc la cible prévue de mars 2020.

La formation fut l'occasion pour les personnes-ressources de l'organisation de s'initier à une nouvelle approche de la PCPDD, soit celle utilisée par le BAPE, dans l'analyse des dossiers qui leur sont confiés. Ainsi, les participants ont pu démystifier les principes de développement durable en identifiant les enjeux d'un cas concret.

Les résultats du sondage de satisfaction effectué à la suite de la formation dévoilent que les participants se considèrent satisfaits à 90 % quant à l'atteinte des objectifs de la formation. De plus, 82 % d'entre eux ont reconnu que la formation peut être directement appliquée dans leur travail.

**ACTION 6 :** Intégrer aux formations sur les principales productions agricoles des objectifs pédagogiques spécifiques aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

**Indicateur 1** Pourcentage des formations offertes sur les principales productions agricoles qui intègrent un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

**Cible** 100 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, 100 % des formations offertes sur les principales productions agricoles ont intégré un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables.

La formation offerte au cours de la période 2019-2020 portait sur les cultures maraîchères biologiques et les grandes cultures biologiques. Le contexte, les enjeux et les données technico-économiques de la production biologique des cultures maraîchères et des grandes cultures ont été abordés ainsi que les étapes et la planification de la transition vers ce mode de production.

Cette formation s'ajoute à celles offertes en 2018-2019 sur l'acériculture et les grains biologiques.

L'organisation a donc atteint sa cible pour 2019-2020 et contribué au développement des connaissances de ses employés en matière de développement durable.

**Indicateur 2** Pourcentage des employés concernés ayant reçu au moins une formation qui intègre un volet pédagogique sur les pratiques agroenvironnementales et socialement responsables

**Cible** 30 % des employés concernés d'ici 2021-2022

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2020, 58 % des employés concernés ont assisté à au moins une des trois formations offertes sur les principales productions agricoles, soit l'acériculture, les grains biologiques ou le maraîchage biologique et les grandes cultures biologiques. Ainsi, 173 des 298 employés concernés ont été sensibilisés aux pratiques agroenvironnementales et socialement responsables spécifiques à ces productions.

L'organisation a atteint et même dépassé la cible de 30 % qu'elle s'était fixée. En incitant ses employés à participer à ces formations, La Financière agricole contribue au développement de leurs compétences en matière de développement durable.

**ACTION 7 :** Soutenir la création et le développement d'entreprises agricoles avec une offre de financement adaptée et flexible afin de favoriser une production agricole diversifiée dans toutes les régions du Québec.

**Indicateur 1** Approbation d'un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles (garantie de prêt levier)

**Cible** Mars 2019

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Au mois de novembre 2018, un nouveau produit de financement pour soutenir la création d'entreprises agricoles a été approuvé par le conseil d'administration de La Financière agricole.

La garantie de prêt levier est disponible depuis janvier 2019 et permet de soutenir des entrepreneurs agricoles possédant une formation scolaire et une expérience pratique pertinentes, sans toutefois posséder toutes les garanties traditionnellement exigées par La Financière agricole.

Ce type de prêt représente un levier supplémentaire au démarrage d'entreprises non conventionnelles et encourage la diversification des modèles d'affaires au sein du secteur agricole québécois.

<b>Indicateur 2</b>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la garantie de prêt levier à partir de l'année 2019-2020
---------------------	--

**Cible** 20 entreprises annuellement

**Résultat** **Non atteint – Débuté**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2020, sept entreprises ont bénéficié de la garantie de prêt levier.

Le milieu agricole et agroalimentaire s'approprie graduellement ce nouvel outil. La mise en œuvre de ce produit de financement est récente (janvier 2019) et les efforts de promotion se poursuivent. À ce titre, un webinaire a été produit et est offert à l'ensemble des intervenants agricoles intéressés par cet outil.

Comme chaque année, de nombreuses rencontres annuelles seront planifiées avec les fédérations spécialisées et régionales afin notamment de faire connaître davantage ce nouveau produit et ses avantages auprès de la clientèle potentielle.

Rappelons que, dans le cadre d'un démarrage d'entreprise, la garantie de prêt levier s'avère complémentaire à la garantie de prêt traditionnelle de La Financière agricole et elle est adaptée aux situations particulières où les promoteurs ont besoin d'un levier financier inférieur à 100 k\$ et ont une faible équité, mais démontrent un potentiel de gestion qui se démarque.

## **ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2**

### **Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable**

Cette orientation vise principalement la transition vers un modèle économique qui contribue au développement durable. Pour les entreprises québécoises, il s'agit d'une occasion d'affaires et de croissance permettant au Québec de profiter de l'augmentation de la demande pour des produits verts et responsables. Il est donc important pour La Financière agricole de promouvoir des modes de production innovants sur les plans économique, social et environnemental. Cinq actions ont été identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale.

Soulignons notamment que La Financière agricole a appuyé quatre projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables depuis de 1<sup>er</sup> avril 2018. La Financière agricole doit toutefois porter une attention particulière à l'action visant à soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production à l'égard du bien-être animal et de l'efficacité énergétique. Il en est de même pour l'action visant à soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable. Finalement, l'action concernant l'intégration dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables est abandonnée à la suite d'une nouvelle orientation gouvernementale.

**ACTION 8 :** Soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leurs méthodes de production afin de tenir compte des attentes des consommateurs, notamment au regard de la santé et du bien-être des animaux d'élevage et dans l'adoption de technologies de production modernes et efficaces sur le plan énergétique.

<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du Programme de soutien à l'investissement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique
<b>Cible</b>	500 entreprises annuellement
<b>Résultat</b>	<b>Non atteint – Débuté</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>En 2019-2020, 427 entreprises ont bénéficié du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI), comparativement à 440 entreprises en 2018-2019.</p> <p>La répartition se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 313 entreprises en matière de bien-être animal;</li> <li>• 110 entreprises en matière d'efficacité énergétique;</li> <li>• 4 entreprises ont bénéficié à la fois des deux objectifs du programme.</li> </ul> <p>La cible de 500 entreprises n'est pas atteinte. Un certain ralentissement généralisé en matière d'investissements agricoles peut expliquer un report dans la réalisation de projets visant à se conformer aux normes de bien-être animal. De plus, rappelons qu'une entreprise doit préalablement respecter différentes étapes en matière d'admissibilité au PSFI. Ainsi, le nombre d'entreprises soutenues par La Financière agricole est tributaire du nombre de dossiers dont l'admissibilité est d'abord reconnue en vertu de ce programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).</p>

**ACTION 9 :** Encourager les projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables.

<b>Indicateur 1</b>	Nombre de projets de recherche encouragés par La Financière agricole
<b>Cible</b>	Trois projets d'ici mars 2022
<b>Résultat</b>	<b>Atteint – Avant ou à la date prévue</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020, La Financière agricole a appuyé quatre projets de recherche sur les pratiques agroenvironnementales ou les pratiques agricoles socialement responsables, dont deux en 2019-2020. Ce résultat est supérieur à la cible prévue pour mars 2022.</p> <p>Les projets 1 et 2 ont reçu un appui sous forme de contribution financière accordée dans le cadre du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Dans le cas du projet 3, l'appui a pris la forme de partage de données tandis que, pour le projet 4, cet appui est sous forme de partage d'expertise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Projet 1 :</b> Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport pour le secteur du veau de lait. Ce projet effectué par les Producteurs de bovins du Québec en partenariat avec la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le Centre de développement du porc du Québec vise à mettre en place un programme de biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses pendant le transport des veaux laitiers et des veaux de lait.</li> <li>• <b>Projet 2 :</b> Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires. Ce projet effectué par les Producteurs de bovins du Québec en collaboration avec le Centre de développement du porc du Québec vise à élaborer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité à la ferme afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait.</li> <li>• <b>Projet 3 :</b> Amélioration de la capacité des producteurs agricoles à gérer le risque face aux changements climatiques. Ce projet sous la direction d'Agriculture et</li> </ul>

Agroalimentaire Canada vise à mettre en place des structures scientifiques et opérationnelles dans le but d'élaborer une approche de modélisation permettant d'évaluer l'impact des changements climatiques sur l'agriculture.

- **Projet 4** : Élaboration d'un plan d'affaires visant à organiser le secteur des plantes fourragères en matière de recherche, de développement et de transfert. Ce projet effectué par le Conseil québécois des plantes fourragères en collaboration avec le groupe AGÉCO vise à concerter les efforts pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques.

Les projets 1 et 2 visent à favoriser la mise en place d'actions préventives permettant de réduire la transmission de maladies et, par conséquent, la nécessité pour les éleveurs d'avoir recours aux antibiotiques afin de traiter les maladies infectieuses. Les projets 3 et 4 visent le soutien des producteurs agricoles face aux changements climatiques.

### **ACTION 10** : Soutenir les entreprises acéricoles dans l'adaptation de leurs installations de récupération et transformation de l'eau d'érable afin de diminuer la teneur en plomb du sirop d'érable.

<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'entreprises acéricoles du Québec ayant bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable
<b>Cible</b>	200 entreprises acéricoles d'ici mars 2021
<b>Résultat</b>	<b>Non atteint – Débuté</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Au 31 mars 2020, 78 entreprises acéricoles du Québec ont bénéficié du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec (PADEAQ) afin de réduire la présence de plomb dans leur production de sirop d'érable.</p> <p>Rappelons que cette mesure a été intégrée au PADEAQ au cours du mois d'août 2018 et permet de soutenir les projets visant spécifiquement le remplacement d'équipements et la rénovation de bâtiments acéricoles afin de se conformer à la nouvelle norme de teneur en plomb.</p> <p>Il appert que, pour certaines entreprises, l'autofinancement est priorisé étant donné que le montant des investissements requis pour se conformer à la norme ne nécessite pas de financement bancaire. D'autre part, un certain nombre d'entreprises acéricoles font des investissements afin d'améliorer leur efficacité énergétique par l'entremise du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique (PSFI). Les nouveaux équipements ou infrastructures acquis dans le cadre de ce programme permettent à ces entreprises, par le fait même, de se conformer à la norme de teneur en plomb. Dans la mesure où un même dollar d'investissement ne peut être admissible simultanément au PADEAQ et au SFI, certains producteurs acéricoles privilégient ainsi le SFI.</p>

**ACTION 11 :** Intégrer dans les programmes de La Financière agricole, en collaboration avec les ministères concernés, des mesures de conditionnalité afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

**Indicateur 1** Intégration de deux nouvelles mesures de conditionnalité dans les programmes

**Cible** Mars 2022

**Résultat** **Non atteint – Non débuté**

**Résultats détaillés** L'action 11 est abandonnée à la suite de la nouvelle orientation gouvernementale prônant plutôt la rétribution des bonnes pratiques. La possibilité d'ajouter une action en lien avec la rétribution des bonnes pratiques sera considérée à la suite du dépôt du Plan d'agriculture durable par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

En ce qui concerne les mesures de conditionnalité, leur intégration doit s'inscrire à l'intérieur d'une vision gouvernementale concertée, notamment avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et le MAPAQ. À cet effet, La Financière agricole participe à un comité de travail portant sur cette question.

Or, les discussions au cours de l'année 2019-2020 dans le cadre de ce comité ont mené à un changement d'approche en matière d'incitatif aux pratiques agricoles durables. L'approche maintenant préconisée consiste à rétribuer les bonnes pratiques agroenvironnementales plutôt que de pénaliser les entreprises fautives par des mesures de conditionnalité. Ce changement découle du constat que l'approche coercitive a atteint ses limites. L'action 11 devient donc caduque.

En outre, le MAPAQ publiera un plan d'agriculture durable (PAD) visant des pratiques agroenvironnementales responsables et axé sur des résultats concrets en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde.

Parmi les moyens envisagés par le PAD pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles durables figure la reconnaissance des gains faits par les producteurs. La principale action potentielle à cet effet est d'inciter à l'adoption de pratiques agricoles durables par une rétribution des résultats atteints.

La Financière agricole participe à l'élaboration du PAD ainsi qu'aux mesures de rétribution qui en découleront, lesquelles remplaceront les mesures de conditionnalité prévues à l'action 11 du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

**ACTION 12 :** Analyser la pertinence d'intégrer des critères d'écoresponsabilité à certains programmes de soutien financier afin de favoriser le développement de modèles d'affaires verts et responsables.

**Indicateur 1** Dépôt de l'analyse de pertinence

**Cible** Mars 2022

**Résultat** **Non atteint – Non débuté**

**Résultats détaillés** Au 31 mars 2020, les travaux menant à l'analyse de pertinence ne sont pas amorcés. Il est prévu que ceux-ci démarrent au cours des prochains mois.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

### Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Cette orientation vise la gestion responsable des ressources naturelles, le maintien des biens et services écologiques ainsi que la préservation et l'utilisation responsable des terres agricoles. Pour La Financière agricole, cela se traduit par l'intégration de préoccupations visant la conservation de la biodiversité aux processus décisionnels, et ce, afin de trouver des moyens pour limiter, voire empêcher les répercussions négatives des interventions sur les écosystèmes.

Mentionnons que, au 31 mars 2020, 437 clients ont reçu, pour l'année de participation 2018, la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique. De plus, pour l'année d'assurance 2019, 793 entreprises sont assurées en production biologique au Programme d'assurance récolte, ce qui représente une augmentation de 33 % par rapport à l'année dernière.

#### **ACTION 13 : Soutenir les entreprises agricoles et aquacoles lors de leur transition vers l'agriculture biologique.**

<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'entreprises ayant reçu la bonification du programme Agri-Québec pour la transition biologique
<b>Cible</b>	100 entreprises annuellement
<b>Résultat</b>	Atteint – Avant ou à la date prévue
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Au 31 mars 2020, 437 clients ont reçu, pour l'année de participation 2018, la bonification du programme Agri-Québec pour la transition vers l'agriculture biologique.</p> <p>La cible annuelle de 100 clients est largement dépassée. Ces résultats s'expliquent par la croissance importante du nombre d'entreprises qui font la transition vers l'agriculture biologique. Le secteur acéricole est celui qui bénéficie le plus de cette bonification. En effet, des 437 entreprises ayant reçu la bonification, 316 clients font partie du secteur acéricole.</p> <p>Le soutien de La Financière agricole permet aux entreprises de traverser plus facilement la période de transition vers l'agriculture biologique et favorise l'essor de ce secteur.</p>

#### **ACTION 14 : Offrir une protection d'assurance spécifique à la production biologique pour toutes les productions couvertes à l'assurance récolte.**

<b>Indicateur 1</b>	Nombre d'entreprises assurées en production biologique
<b>Cible</b>	750 entreprises en 2019-2020 850 entreprises en 2021-2022
<b>Résultat</b>	Atteint – Avant ou à la date prévue
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Pour l'année d'assurance 2019, le nombre d'entreprises assurées en production biologique s'élève à 793 comparativement à 596 entreprises en 2018, ce qui représente une augmentation de 33 %. La cible intermédiaire est donc atteinte.</p> <p>L'augmentation du nombre d'entreprises assurées en production biologique est principalement due à l'offre de prix unitaires distincts pour la production biologique.</p> <p>Les résultats du présent exercice financier sont notamment attribuables aux travaux effectués dans le cadre du Plan de modernisation du Programme d'assurance récolte 2014-2018. Ils sont aussi attribuables aux travaux du premier plan d'action 2019-2021 sur les recommandations du Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte, qui se poursuivront au cours du prochain exercice financier.</p>

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

### Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Cette orientation vise à favoriser et à valoriser la contribution de tous à la construction d'une société plus équitable. Elle implique également une diminution des inégalités, tant sociales qu'économiques.

Mentionnons que la Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022 a été adoptée en février 2020 et que La Financière agricole a soutenu cinq initiatives ou organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

**ACTION 15 :** Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

#### **Indicateur 1** Adoption d'une stratégie d'engagement communautaire

**Cible** Mars 2020

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** La Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire 2020-2022 et le plan d'action pour sa mise en œuvre ont été adoptés par le comité de direction le 17 février 2020.

Avec l'adoption de cette stratégie, La Financière agricole démontre sa volonté de s'engager dans sa communauté afin de contribuer à l'inclusion sociale et la réduction des inégalités, particulièrement dans le secteur agricole et agroalimentaire.

#### **Indicateur 2** Nombre d'initiatives ou organismes soutenus

**Cible** Au moins quatre annuellement

**Résultat** **Atteint – Avant ou à la date prévue**

**Résultats détaillés** Pour l'année 2019-2020, cinq initiatives ou organismes ont été soutenus par l'organisation, soit deux initiatives d'employés bénévoles et trois organismes communautaires agricoles :

- Pour une troisième année consécutive, La Financière agricole a appuyé l'aménagement du Potager des FADQulteurs. Ce potager d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> est aménagé au siège social de la FADQ. Au cours de l'été 2019, le Potager des FADQulteurs a remis toutes ses récoltes de légumes à l'organisme communautaire Le Grenier, de Lévis, qui œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- La Financière agricole a organisé une journée de récolte sur la ferme maraîchère des Moissonneurs Solidaires pour une cinquième année. Cette activité communautaire s'est tenue le 5 octobre 2019. Une vingtaine d'employés et leur famille ont ramassé bénévolement quelque 55 200 livres de choux destinés aux banques alimentaires du Québec.
- En novembre 2019, l'organisation a versé une aide financière à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau d'intervention pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.
- Une aide financière a été versée par La Financière agricole au mois de mars 2020 à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). Cet organisme œuvre à la création d'un réseau d'entraide au sein du milieu agricole. Il soutient l'entraide communautaire pour les personnes gravitant autour des travailleurs agricoles et de leurs familles.
- Une aide financière a été versée par La Financière agricole au mois de mars 2020 à la ferme les Moissonneurs Solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société grâce à des travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.

La Financière agricole a dépassé sa cible annuelle en effectuant un soutien de plus que les deux dernières années.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

### Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cette orientation vise le soutien du dynamisme des collectivités, de même que l'aménagement et le développement du territoire en fonction des objectifs de développement durable. Pour La Financière agricole, cela signifie de mettre à contribution ses compétences et ses capacités d'intervention afin de diminuer la vulnérabilité des collectivités. Cette orientation se traduit également par la consolidation des conditions favorables à la rétention et à l'attractivité des populations et des entreprises.

Soulignons que le cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels a été déposé et adopté par le comité de direction en décembre 2019. Ce cadre vise à orienter l'intervention de l'organisation lors d'épizooties, de situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles, ainsi que de tout autre événement catastrophique exceptionnel susceptible d'affecter la clientèle. La Financière agricole a également accepté cinq demandes de participation de la part d'associations sectorielles au Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs.

**ACTION 16 :** Mettre en œuvre le Programme d'appui à la réalisation d'études technico-économiques pour soutenir le dynamisme économique de certains secteurs.

Indicateur 1	Nombre d'études technico-économiques réalisées
<b>Cible</b>	Cinq études réalisées d'ici mars 2022
<b>Résultat</b>	<b>Non atteint – Débuté</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Aucune étude technico-économique n'est terminée jusqu'à présent. Depuis l'entrée en vigueur du programme, La Financière agricole a accepté cinq demandes de participation de la part d'associations sectorielles.</p> <p>Au 31 mars 2020, les ententes de réalisation ont été signées, permettant ainsi le début des travaux du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) selon l'échéancier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production cunicole québécoise s'effectueront de septembre 2019 à mars 2020;</li><li>• Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de fraises du Québec s'effectueront d'octobre 2019 à janvier 2021;</li><li>• Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de concombres de transformation du Québec s'effectueront de juillet 2019 à janvier 2021;</li><li>• Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production de grains au Québec (maïs-grain, soya et cultures non conventionnelles) s'effectueront de janvier 2020 à février 2021;</li><li>• Les travaux relatifs à l'étude technico-économique portant sur la production acéricole du Québec s'effectueront de janvier 2020 à mars 2021.</li></ul>

**ACTION 17 :** Définir un cadre d'intervention lié aux situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles.

Indicateur 1	Dépôt du cadre d'intervention
<b>Cible</b>	Décembre 2019
<b>Résultat</b>	<b>Atteint – Avant ou à la date prévue</b>
<b>Résultats détaillés</b>	<p>Le cadre d'intervention en cas d'événements catastrophiques et exceptionnels a été déposé et adopté par le comité de direction le 16 décembre 2019. Ce cadre d'intervention vise à orienter l'intervention de La Financière agricole lors d'épizooties, de situations climatiques catastrophiques et exceptionnelles, ainsi que de tout autre événement catastrophique exceptionnel susceptible d'affecter la clientèle.</p> <p>Un comité de coordination ayant pour mandat de planifier, d'organiser et d'assurer l'application efficace et concertée du cadre d'intervention a été créé. Ce comité exercera un rôle-conseil auprès des autorités de La Financière agricole et sera responsable de rédiger et mettre à jour le guide d'application du cadre d'intervention.</p>